

LA TOURNÉE DES CLOCHERS

DIMANCHE 24 MAI 2026 A 8H30

- . 1. LA TOURNÉE DES CLOCHERS est organisée par la Section Vélo du CLUB DES SPORTS VESUBIE.
- . 2. La tournée se fera à allure Libre, sans chronométrage, aucun classement ne sera établi.
- . 3. Le participant certifie avoir un bon niveau et pratiquer régulièrement le VTTAE En milieu montagneux sur chemins escarpés et être totalement apte médicalement à participer à la TOURNÉE DES CLOCHERS et en assumer Pleinement les contraintes et les risques.
- . 4. Des échappatoires seront proposées via un balisage afin d'éviter les passages les plus escarpés et réduire les dénivelés positifs
- . 5. **Éléments obligatoires pour la TOURNÉE DES CLOCHERS :**
 - . **Casque homologué**
 - . **Gants**
 - . **Une réserve d'eau**
 - . **Pompe**
 - . **Nécessaire outils pour réparation (crevaisson, etc....)**
 - . **Téléphone**
 - . **VESTE COUPE VENT**
- . 6. Les mineurs (à partir de 16 ans) devront être accompagnés obligatoirement par un adulte inscrit à la TOURNÉE DES CLOCHERS (le nom de l'accompagnateur devra être mentionné sur le bulletin d'inscription).
- . 7. Le participant s'engage à respecter le Code de la Route, de nombreuses portions de routes et pistes ouvertes à la circulation seront empruntées et sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.
- . 8. Le participant s'engage à respecter les sites et villages traversés et à rester sur les circuits balisés par l'organisateur.
- . 9. Le participant s'engage à ne pas quitter le parcours sauf en cas d'abandon qu'il devra alors signaler à l'organisateur.
- . 10. Le participant qui quitte le parcours le fait sous son entière responsabilité sans recours possible ultérieur envers l'organisateur.
- . 11. Le participant est responsable de son matériel. En cas de vol, accident ou perte, la responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée.

. 12. L'organisateur se réserve le droit de changer de parcours, les horaires ou en d'annuler en fonction des conditions météorologiques.

. 13. L'organisateur a souscrit une assurance Responsabilité Civile. Chaque participant devra être couvert par une assurance personnelle.

. 14. Les participants autorisent l'organisateur à prendre et à utiliser toutes photos ou vidéos de la TOURNEE DES CLOCHERS

. 15. Le fait de s'inscrire à la TOURNEE DES CLOCHERS implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.